



BAREME HONORAIRES TERRAQUITAINE TRANSACTIONS (TTC)

En vigueur à compter du 1^{er} juin 2019

MANDAT DE VENTE

IMMOBILIER HABITATION : appartement, maison, immeuble, terrain
A l'exclusion du neuf (VEFA), commerce et immobilier d'entreprise

MONTANT DE LA VENTE	HONORAIRES TTC
De 0€ à 49999€	Montant forfaitaire de 5000€
De 50000€ à 79999€	Montant forfaitaire de 6000€
De 80000€ à 99999€	Montant forfaitaire de 7000€
De 100000€ à 200000€	7%
De 20001€ 300000€	6%
De 300001€ à 500000€	5%
De 450001€ à 650000€	4%
+ 650001€	3,5 %

Les honoraires sont à la charge du vendeur ou de l'acquéreur selon le mandat.

AVIS DE VALEUR	180€
----------------	------

Forfait de 180€ à valoir sur les honoraires si nous réalisons la vente et la mise en vente du bien.

Il est précisé que les prix ci-dessus doivent être effectivement appliqués dans une majorité des transactions. Il est possible d'y déroger seulement à la baisse pour des affaires particulières et dans les limites proches des conditions pratiquées*.

*Note de la DGCCRF suite à l'arrêté du 10/01/17

MANDAT DE RECHERCHE

Mandat de recherche exclusif de 3 mois

Le barème reste identique et reste à la charge de l'acquéreur

TerraAquitaine - SARL au capital de 100 000 €

2, rue René Martrenchar - BP 70021 - 33151 Cenon cédex / tél. 05 57 54 33 56 - fax 05 57 54 33 59 - terraquitaine@orange.fr

SIRET 493 006 480 00013 - APE 4299 Z - Carte Transaction immobilière n° 493 006 480 du 9/11/2016